



Commune de Pecq
Arrondissement de Tournai
Province de Hainaut

**Extrait du Code de la
Démocratie Locale et de la
Décentralisation**

Art.L1122-12

Le conseil est convoqué par le collège communal.
Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiquées.

Art .L1122-17 - 7

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.



ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur Marc D'HAENE Bourgmestre

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **26 Octobre 2015** en la salle du conseil de la maison communale de PECQ à **19 H précises**

Pecq, le 9 août 2016

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Xavier VANMULLEM

Marc D'HAENE

ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE

COMMUNICATION DES DECISIONS DE TUTELLE

PERSONNEL COMMUNAL

(Dossier 2015/8/SP/1) : Personnel communal administratif (niveau D) et ouvrier (niveau E) – procédure de recrutement – décision

(Dossier 2015/8/SP/2) : Personnel communal administratif (niveau D) et ouvrier (niveau E) – constitution de réserve de recrutement – décision

ENSEIGNEMENT

(Dossier 2015/8/SP/3) : lettre de mission des directeurs des écoles communales – examen - décision

INTERCOMMUNALES

(Dossier 2015/8/SP/4) : Intercommunale IMIO – assemblée générale – ordre du jour – approbation - décision

FABRIQUES D'EGLISE

(Dossier 2015/8/SP/5) : Fabrique d'église Saint Amand à WARCOING – modification budgétaire 2015 n°2 – approbation – décision

(Dossier 2015/8/SP/6) : Fabrique d'église Saint Eleuthère à ESQUELMES – budget 2016 – approbation – décision

(Dossier 2015/8/SP/7) : Fabrique d'église Saint Amand à OBIGIES – budget 2016 – approbation – décision

(Dossier 2015/8/SP/8) : Fabrique d'église Saint Martin à PECQ – budget 2016 – approbation – décision

(Dossier 2015/8/SP/9) : Fabrique d'église Saint Amand à WARCOING – budget 2016 – approbation – décision



**Extrait du Code de la
Démocratie Locale et de la
Décentralisation**

Art.L1122-12

Le conseil est convoqué par le collège communal.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiquées.

Art .L1122-17 - 7

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

CPAS

(Dossier 2015/8/SP/10) : Budget de l'exercice 2016 – approbation – décision

FINANCES COMMUNALES

(Dossier 2015/8/SP/11) : Modification budgétaire n°3 de l'exercice 2015 – approbation – décision

(Dossier 2015/8/SP/12) : Approvisionnement du fonds de réserve extraordinaire – approbation – décision

(Dossier 2015/8/SP/13) : Utilisation du fonds de réserve extraordinaire – approbation – décision

(Dossier 2015/8/SP/14) : Budget coût vérité 2016 (prévision) – décision

PLAN DE COHESION SOCIALE

(Dossier 2015/8/SP/15) : Rapport d'activités 2014 – examen – approbation - décision

(Dossier 2015/8/SP/16) : Rapport financier 2014 – examen – approbation – décision

(Dossier 2015/8/SP/17) : Conseil communal des enfants – Règlement d'Ordre Intérieur – approbation – décision

Questions - réponses

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015